

COVID-19 : PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE



La CCBPD et ses communes mobilisent 636 000 € pour soutenir les entreprises :

- Aide tourisme, hôtellerie et restauration : 106 000 €
- Aide micro entreprises et associations : 212 000 €
- Fonds local de solidarité de la CCBPD : 265 000 €
- Tarif RSO spécifique lié au Covid-19 : 53 000 €

LA CCBPD PARTICIPE À DEUX DISPOSITIFS RÉGIONAUX :

Disponible via le lien suivant : <https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/>



AIDE TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Pour qui :

Entreprises et associations de droit privé des secteurs touristiques, hôtellerie et restauration de moins de 10 salariés

Comment :

Subvention allant jusqu'à 5 000 € (prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements)

Attention : dépôt des dossiers jusqu'au 30 juin 2020

DEMANDER L'AIDE



AIDE MICRO ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

Pour qui :

Entrepreneur individuel, Indépendants, TPE (moins de 9 salariés) et Associations

Comment :

Avance remboursable de 3 000 € à 20 000€

Durée :

5 ans dont 2 ans en différé, pas de garantie exigée

Vous pourrez y accéder prochainement

Le fonds local de solidarité de la CCBPD

Une subvention forfaitaire de 1 000 € attribuée par la Communauté de Communes en faveur des très petites entreprises < 10 salariés du territoire.

Comment en bénéficier ?

Télécharger les documents (questionnaire et règlement) via le lien suivant qui sera disponible le **25 juin 2020**.